

REPUBLIQUE FRANÇAISE

CCAS ESSEY LES NANCY

Numéro SIRET : **26540075400015**

POSTE COMPTABLE : **Trésorerie d' ESSEY LES NANCY**

M14

BUDGET PRIMITIF

voté par nature

BUDGET : **Budget du C.C.A.S.**

ANNEE 2016

I - INFORMATIONS GENERALES**I****MODALITES DE VOTE DU BUDGET****B**

- I - L'Assemblée délibérante a voté le présent budget par nature :
- au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement,
 - au niveau du chapitre pour la section d'investissement.
 - sans les chapitres "opérations d'équipement " de l'état III B 3.
 - sans vote formel sur chacun des chapitres.

La liste des articles spécialisés sur lesquels l'ordonnateur ne peut procéder à des virements d'article à article est la suivante :

II - En l'absence de mention au paragraphe I ci-dessus, le budget est réputé voté par chapitre, et, en section d'investissement, sans chapitre de dépense "opération d'équipement ".

III - Les provisions sont semi-budgétaires (pas d'inscription en recettes de la section d'investissement).

IV - La comparaison avec le budget précédent (cf. colonne "Pour mémoire") s'effectue par rapport à la colonne du budget primitif de l'exercice précédent.

V - Le présent budget a été voté avec reprise anticipée des résultats de l'exercice 2015.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

VUE D'ENSEMBLE

A1

FONCTIONNEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT
V O T E	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	304 563,46	291 578,64
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit)	(si excédent) 12 984,82
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (4)		304 563,46	304 563,46

INVESTISSEMENT

		DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT
V O T E	CREDITS D'INVESTISSEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1) (y compris le compte 1068)		
+		+	+
R E P O R T S	RESTES A REALISER (R.A.R) de L'EXERCICE PRECEDENT (3)		
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif)	(si solde positif)
=		=	=
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (4)			
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (4)		304 563,46	304 563,46

(1) Au budget primitif, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de cette étape budgétaire. De même, pour les décisions modificatives et le budget supplémentaire, les crédits votés correspondent aux crédits votés lors de l'étape budgétaire sans sommation avec ceux antérieurement votés lors du même exercice.

(2) A servir uniquement en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent, soit après le vote du compte administratif, soit en cas de reprise anticipée des résultats.

(3) Les restes à réaliser de la section de fonctionnement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées et non rattachées telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et en recettes, aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre et non rattachées (R.2311-11 du CGCT).

Les restes à réaliser de la section d'investissement correspondent en dépenses, aux dépenses engagées non mandatées au 31/12 de l'exercice précédent telles qu'elles ressortent de la comptabilité des engagements et aux recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre au 31/12 de l'exercice précédent (R.2311-11 du CGCT).

(4) Total de la section de fonctionnement = RAR + résultat reporté + crédits de fonctionnement votés.

Total de la section d'investissement = RAR + solde d'exécution reporté + crédits d'investissement votés.

Total du budget = Total de la section de fonctionnement + Total de la section d'investissement.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

SECTION DE FONCTIONNEMENT - CHAPITRES

A2

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
011	Charges à caractère général	57 411,00	0,00	64 290,00	64 290,00	64 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 319,15	0,00	195 258,92	195 258,92	195 258,92
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	0,00	41 617,00	41 617,00	41 617,00
Total des dépenses de gestion courante		285 730,15	0,00	301 165,92	301 165,92	301 165,92
66	Charges financières		0,00	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles		0,00	3 397,54	3 397,54	3 397,54
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses réelles de fonctionnement		285 730,15	0,00	304 563,46	304 563,46	304 563,46
023	Virement à la section d'investissement (5)			0,00	0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des dépenses d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		285 730,15	0,00	304 563,46	304 563,46	304 563,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 304 563,46

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP précédent (1)	Restes à réaliser 2015 (2)	Propositions nouvelles	VOTE (3)	TOTAL (=RAR + vote)
013	Atténuations de charges	17 000,00	0,00	17 500,00	17 500,00	17 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverse	17 000,00	0,00	17 000,00	17 000,00	17 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00	0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	247 211,86	0,00	239 725,04	239 725,04	239 725,04
75	Autres produits de gestion courante	2 544,00	0,00	3 153,60	3 153,60	3 153,60
Total des recettes de gestion courante		283 755,86	0,00	277 378,64	277 378,64	277 378,64
76	Produits financiers		0,00	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	14 200,00	14 200,00	14 200,00
Total des recettes réelles de fonctionnement		292 255,86	0,00	291 578,64	291 578,64	291 578,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (5)			0,00	0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonc			0,00	0,00	0,00
Total des recettes d'ordre de fonctionnement				0,00	0,00	0,00
TOTAL		292 255,86	0,00	291 578,64	291 578,64	291 578,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (2) 12 984,82

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 304 563,46

Pour information :

**AUTOFINANCEMENT PREVISIONNEL
DEGAGE AU PROFIT DE LA SECTION
D'INVESTISSEMENT (6)**

0,00

Il s'agit, pour un budget voté en équilibre, des ressources propres correspondant à l'excédent des recettes réelles de fonctionnement sur les dépenses réelles de fonctionnement. Il sert à financer le remboursement du capital de la dette et les nouveaux investissements de la commune ou de l'établissement.

(1) Cf. Modalités de vote I-B.

(2) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

(3) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(5) DF 023 = RI 021 ; DI 040 = RF 042 ; RI 040 = DF 042 ; DI 041 = RI 041 ; DF 043 = RF 043.

(6) Solde de l'opération DF 023 + DF 042 – RF 042 ou solde de l'opération RI 021 + RI 040 – DI 040.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B1

1 - DEPENSES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
011	Charges à caractère général	64 290,00		64 290,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	195 258,92		195 258,92
65	Autres charges de gestion courante	41 617,00		41 617,00
66	Charges financières	0,00	0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles	3 397,54	0,00	3 397,54
022	Dépenses imprévues (fonctionnement)	0,00		0,00
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
Dépenses de fonctionnement - Total		304 563,46	0,00	304 563,46

+

D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES 304 563,46

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
10	Dotations, fonds divers et réserves	0,00	0,00	0,00
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Remboursement d'emprunts (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation (8)	0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204) (6)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (6)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (6) (9)	0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (6)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
020	Dépenses imprévues (investissement)	0,00		0,00
Dépenses d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE 0,00

=

TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES 0,00

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Communes, communautés d'agglomération et communautés urbaines de plus de 100 000 habitants.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(6) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(7) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(8) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(9) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

II - PRESENTATION GENERALE DU BUDGET

II

BALANCE GENERALE DU BUDGET

B2

2 - RECETTES (du présent budget + Restes à réaliser)

	FONCTIONNEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
013	Atténuations de charges	17 500,00		17 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00		17 000,00
73	Impôts et taxes	0,00		0,00
74	Dotations, subventions et participations	239 725,04		239 725,04
75	Autres produits de gestion courante	3 153,60	0,00	3 153,60
76	Produits financiers	0,00	0,00	0,00
77	Produits exceptionnels	14 200,00	0,00	14 200,00
Recettes de fonctionnement - Total		291 578,64	0,00	291 578,64

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE	12 984,82
------------------------------------	-----------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	304 563,46
---	------------

	INVESTISSEMENT	Opérations réelles (1)	Opérations d'ordre (2)	TOTAL
13	Subventions d'investissement	0,00	0,00	0,00
16	Emprunts et dettes assimilées (sauf 1688 non bud.)	0,00	0,00	0,00
18	Compte de liaison : affectation	(7) 0,00		0,00
20	Immobilisations incorporelles (sauf 204)(5)	0,00	0,00	0,00
204	Subventions d'équipements versés	0,00	0,00	0,00
21	Immobilisations corporelles (5)	0,00	0,00	0,00
22	Immobilisations reçues en affectation (5)	(8) 0,00	0,00	0,00
23	Immobilisations en cours (5)	0,00	0,00	0,00
26	Participations et créances (...) des participations	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	0,00	0,00	0,00
3...	Stocks	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement		0,00	0,00
024	Produits des cessions d'immobilisations	0,00		0,00
Recettes d'investissement - Total		0,00	0,00	0,00

+

R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE	0,00
---	------

+

AFFECTATION AU COMPTE 1068	0,00
----------------------------	------

=

TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES	0,00
--	------

(1) Y compris les opérations relatives au rattachement des charges et des produits et les opérations d'ordre semi-budgétaires.

(2) Voir liste des opérations d'ordre.

(3) Permet de retracer des opérations particulières telles que les opérations de stocks liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(4) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(5) Hors chapitres « opérations d'équipement ».

(6) Seul le total des opérations pour compte de tiers figure sur cet état (voir le détail Annexe IV A9).

(7) A servir uniquement lorsque la commune ou l'établissement effectue une dotation initiale en espèces au profit d'un service public non personnalisé qu'elle ou qu'il crée.

(8) En dépenses, le chapitre 22 retrace les travaux d'investissement réalisés sur les biens reçus en affectation. En recette, il retrace, le cas échéant, l'annulation de tels travaux effectués sur un exercice antérieur.

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES

A1

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
011	Charges à caractère général	57 411,00	64 290,00	64 290,00
604	Achats d'études, prestations de services	19 500,00	20 000,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	600,00	500,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures		100,00	100,00
617	Etudes et recherches	2 000,00	0,00	0,00
6182	Documentation générale et technique	253,00	263,00	263,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	440,00	257,00	257,00
6228	Divers	100,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	23 350,00	30 750,00	30 750,00
6237	Publications	1 250,00	1 100,00	1 100,00
6247	Transports collectifs	7 000,00	8 000,00	8 000,00
6257	Réceptions	2 500,00	2 500,00	2 500,00
627	Services bancaires et assimilés	50,00	0,00	0,00
6281	Concours divers (cotisations...)	368,00	820,00	820,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	181 319,15	195 258,92	195 258,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	94,70	99,40	99,40
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	2 083,19	2 186,58	2 186,58
6338	Autres impôts, taxes , ...sur rémunérations	284,08	298,18	298,18
64111	Rémunération principale	91 234,48	95 891,89	95 891,89
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	6 647,90	6 781,94	6 781,94
64118	Autres indemnités	20 018,00	20 538,86	20 538,86
64131	Rémunérations		2 500,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	15 860,63	16 647,89	16 647,89
6453	Cotisations aux caisses de retraite	30 086,17	31 729,38	31 729,38
6455	Cotisations pour assurance du personnel	7 000,00	9 000,00	9 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	1 100,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	300,00	300,00	300,00
6488	Autres charges	6 610,00	8 184,80	8 184,80
65	Autres charges de gestion courante	47 000,00	41 617,00	41 617,00
6561	Secours d'urgence	6 000,00	1 000,00	1 000,00
6562	Aides	6 500,00	11 417,00	11 417,00
6568	Autres secours	22 000,00	20 700,00	20 700,00
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	12 500,00	8 500,00	8 500,00
TOTAL = DEPENSES DE GESTION DES SERVICES (a) = (011+012+014+65+656)		285 730,15	301 165,92	301 165,92
66	Charges financières (b)		0,00	0,00
67	Charges exceptionnelles (c)		3 397,54	3 397,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)		3 397,54	3 397,54
022	Dépenses imprévues (fonctionnement) (e)		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES = a+b+c+d+e		285 730,15	304 563,46	304 563,46
023	Virement à la section d'investissement		0,00	0,00
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (7)(8)(9)		0,00	0,00
TOTAL DES PRELEVEMENTS AU PROFIT DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT			0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		285 730,15	304 563,46	304 563,46

III - VOTE DU BUDGET	III
SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES DEPENSES	A1

	+
RESTES A REALISER 2015 (11)	0,00
	+
D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (11)	0,00
	=
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	304 563,46

Détail du calcul des ICNE au compte 66112 (5)

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.
(2) cf. Modalités de vote I-B.
(3) Hors restes à réaliser.
(4) Le vote de l'organe délibérant porte uniquement sur les propositions nouvelles.
(5) Si le mandatement des ICNE de l'exercice est inférieur au montant de l'exercice N-1, le montant du compte 66112 sera négatif.
(6) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.
(7) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, DF 042 = RI 040.
(8) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 675 et 676 (cf. chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).
(9) Le compte 6815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.
(10) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.
(11) Inscrire en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

III - VOTE DU BUDGET

III

SECTION DE FONCTIONNEMENT - DETAIL DES RECETTES

A2

Chap/ art (1)	Libellé (1)	Pour mémoire BP précédent (2)	Proposition nouvelle (3)	Vote de l'assemblée délibérante (4)
013	Atténuations de charges	17 000,00	17 500,00	17 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	17 000,00	17 500,00	17 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	17 000,00	17 000,00	17 000,00
706	Prestations de services	17 000,00	17 000,00	17 000,00
73	Impôts et taxes		0,00	0,00
74	Dotations, subventions et participations	247 211,86	239 725,04	239 725,04
7474	Communes	241 553,86	229 150,04	229 150,04
7475	Groupements de collectivités	1 700,00	6 617,00	6 617,00
7478	Autres organismes	3 958,00	3 958,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 544,00	3 153,60	3 153,60
752	Revenus des immeubles	300,00	300,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	2 244,00	2 853,60	2 853,60
TOTAL = RECETTES DE GESTION DES SERVICES (a) = (70+74+75+013)		283 755,86	277 378,64	277 378,64
76	Produits financiers (b)		0,00	0,00
77	Produits exceptionnels (c)	8 500,00	14 200,00	14 200,00
7713	Libéralités reçues		0,00	0,00
7788	Produits exceptionnels divers	8 500,00	14 200,00	14 200,00
TOTAL DES RECETTES REELLES = a+b+c+d		292 255,86	291 578,64	291 578,64
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections (6)		0,00	0,00
043	Opérations d'ordre à l'intérieur de la section de fonctionnement		0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES D'ORDRE			0,00	0,00
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE (= Total des opérations réelles et d'ordre)		292 255,86	291 578,64	291 578,64

+

RESTES A REALISER 2015 (10)	0,00
------------------------------------	-------------

+

R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE (10)	12 984,82
--	------------------

=

TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES	304 563,46
--	-------------------

Détail du calcul des ICNE au compte 7622

Montant des ICNE de l'exercice	0,00
Montant des ICNE de l'exercice N-1	0,00
= Différence ICNE N - ICNE N-1	0,00

(1) Détailler les chapitres budgétaires par article conformément au plan de comptes appliqué par la commune ou l'établissement.

(2) cf. Modalités de vote I-B.

(3) Hors restes à réaliser.

(4) Le vote de l'assemblée porte uniquement sur les propositions nouvelles.

(5) Si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions semi-budgétaires.

(6) Cf. définitions du chapitre des opérations d'ordre, RF 042 = DI 040).

(7) Aucune prévision budgétaire ne doit figurer aux articles 775 et 776 (cf chapitre 024 « produit des cessions d'immobilisation »).

(8) Le compte 7815 peut figurer dans le détail du chapitre 042 si la commune ou l'établissement applique le régime des provisions budgétaires.

(9) Chapitre destiné à retracer les opérations particulières telles que les opérations de stocks ou liées à la tenue d'un inventaire permanent simplifié.

(10) Inscrive en cas de reprise des résultats de l'exercice précédent (après vote du compte administratif ou si reprise anticipée des résultats).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	--	--	--	---	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

INVESTISSEMENT

DEPENSES												
Dépenses réelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equipements municipaux (2)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Equip. non municipaux (c/204) (3)		0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Opérations financières	0,00											0,00
Dépenses d'ordre	0,00											0,00
Total dépenses de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé recettes d'investissement	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00

FONCTIONNEMENT

DEPENSES												
Total dépenses de l'exercice	1 100,00	20 847,80	0,00	0,00	0,00	0,00	162 951,56	119 664,10	0,00	0,00	0,00	304 563,46
RAR N-1 et reports	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
Total cumulé dépenses de fonctionnement	1 100,00	20 847,80	0,00	0,00	0,00	0,00	162 951,56	119 664,10	0,00	0,00	0,00	304 563,46
RECETTES												
Total recettes de l'exercice	2 853,60	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	40 075,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	291 578,64
RAR N-1 et reports	12 984,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984,82
Total cumulé recettes de fonctionnement	15 838,42	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	40 075,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	304 563,46

(1) La production de cet état est obligatoire pour les communes de 3 500 habitants et plus, les groupements comprenant au moins une telle commune, leurs établissements et services administratifs hormis les caisses des écoles et les services à activité unique érigés en établissement public ou budget annexe (L.2312-3, R.2311-1 et R.2311-10). Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le croisement par fonction est fait à un chiffre (correspondant à la fonction). Dans les communes de 10 000 habitants et plus, le croisement par fonction est fait au niveau le plus détaillé de la nomenclature fonctionnelle (sous-fonction ou rubrique). Les groupements et leurs établissements publics suivent les règles de production et de présentation applicable à la commune membre comptant le plus grand nombre d'habitants (articles L.5211-36 a1 et R.5211-14 + L.5711-1 et R.5711-2 du CGCT).

(2) Ou biens de la structure intercommunale.

(3) Ou biens ne relevant pas de la structure intercommunale.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
---------	---------	--	--	--	---	--------------	---------------------------	--	--------------	---------------	--	---------------------------	-------

FONCTIONNEMENT

DEPENSES													
Total dépenses de fonctionnement		1 100,00	20 847,80	0,00	0,00	0,00	0,00	162 951,56	119 664,10	0,00	0,00	0,00	304 563,46
Dépenses réelles		1 100,00	20 847,80	0,00	0,00	0,00	0,00	162 951,56	119 664,10	0,00	0,00	0,00	304 563,46
011	Charges à caractère général	0,00	863,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 077,00	47 350,00	0,00	0,00	0,00	64 290,00
604	Achats d'études, prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	20 000,00
6064	Fournitures administratives	0,00	500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	500,00
6068	Autres matières et fournitures	0,00	100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	100,00
6182	Documentation générale et technique	0,00	263,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	263,00
6225	Indemnités au comptable et aux régisseurs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00	0,00	0,00	0,00	0,00	257,00
6228	Divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
6232	Fêtes et cérémonies	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	4 800,00	25 950,00	0,00	0,00	0,00	30 750,00
6237	Publications	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	200,00	900,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6247	Transports collectifs	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	8 000,00
6257	Réceptions	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6281	Concours divers (cotisations...)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820,00	0,00	0,00	0,00	0,00	820,00
012	Charges de personnel et frais assimilés	1 100,00	19 984,80	0,00	0,00	0,00	0,00	122 560,02	51 614,10	0,00	0,00	0,00	195 258,92
6332	Cotisations versées au F.N.A.L.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69,13	30,27	0,00	0,00	0,00	99,40
6336	Cotisations CNFPT et Centres de gestion	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 519,75	666,83	0,00	0,00	0,00	2 186,58
6338	Autres impôts, taxes, ...sur rémunérations	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	207,22	90,96	0,00	0,00	0,00	298,18
64111	Rémunération principale	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	66 603,09	29 288,80	0,00	0,00	0,00	95 891,89
64112	NBI, SFT et indemnité de résidence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 612,20	1 169,74	0,00	0,00	0,00	6 781,94
64118	Autres indemnités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 916,81	5 622,05	0,00	0,00	0,00	20 538,86
64131	Rémunérations	0,00	2 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 500,00
6451	Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 573,91	5 073,98	0,00	0,00	0,00	16 647,89
6453	Cotisations aux caisses de retraite	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 057,91	9 671,47	0,00	0,00	0,00	31 729,38
6455	Cotisations pour assurance du personnel	0,00	9 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 000,00
6456	Versement au F.N.C du supplément familial	1 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 100,00
6475	Médecine du travail, pharmacie	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
6488	Autres charges	0,00	8 184,80	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 184,80
65	Autres charges de gestion courante	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 917,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	41 617,00
6561	Secours d'urgence	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
6562	Aides	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 417,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 417,00
6568	Autres secours	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00	0,00	0,00	0,00	20 700,00

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN

A1

PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION - VUE D'ENSEMBLE (1)

Art (1)	Libellé	01 Opérations non ventilables	0 Services généraux administrat° publiques	1 Sécurité et salubrité publiques	2 Enseignemen t - Formation	3 Culture	4 Sport et jeunesse	5 Interventions sociales et santé	6 Famille	7 Logement	8 Aménagt et services urbains, environnement	9 Action économique	TOTAL
6574	Subventions de fonctionnement aux associations et autres ...	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 500,00
67	Charges exceptionnelles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 397,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 397,54
673	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 397,54	0,00	0,00	0,00	0,00	3 397,54

RECETTES

Total recettes de fonctionnement		15 838,42	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	40 075,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	304 563,46
Recettes réelles		15 838,42	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	40 075,00	19 500,00	0,00	0,00	0,00	304 563,46
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 984,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984,82
002	Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 984,82	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	12 984,82
013	Atténuations de charges	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
6419	Remboursements sur rémunérations du personnel	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 500,00
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
706	Prestations de services	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	11 000,00	0,00	0,00	0,00	17 000,00
74	Dotations, subventions et participations	0,00	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	10 575,00	0,00	0,00	0,00	0,00	239 725,04
7474	Communes	0,00	229 150,04	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	229 150,04
7475	Groupements de collectivités	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 617,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 617,00
7478	Autres organismes	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 958,00
75	Autres produits de gestion courante	2 853,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 153,60
752	Revenus des immeubles	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00	0,00	0,00	0,00	0,00	300,00
758	Produits divers de gestion courante	2 853,60	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 853,60
77	Produits exceptionnels	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00
7788	Produits exceptionnels divers	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 700,00	8 500,00	0,00	0,00	0,00	14 200,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 0 Services généraux

CHAPITRES (1)	01 Opérations non ventilables	02 Administration générale du C.C.A.S.	Total
DEPENSES TOTALES (2)	1 100,00	20 847,80	21 947,80
Dépenses de l'exercice	1 100,00	20 847,80	21 947,80
011 Charges à caractère général	0,00	863,00	863,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	1 100,00	19 984,80	21 084,80
RECETTES TOTALES (2)	15 838,42	229 150,04	244 988,46
Recettes de l'exercice	2 853,60	229 150,04	232 003,64
74 Dotations, subventions et participations	0,00	229 150,04	229 150,04
75 Autres produits de gestion courante	2 853,60	0,00	2 853,60
Restes à réaliser - reports	12 984,82	0,00	12 984,82
002 Résultat de fonctionnement reporté (excédent ou déficit)	12 984,82	0,00	12 984,82

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES
ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

IV
A1.1

FONCTION 5 Interventions sociales

CHAPITRES (1)	5 Interventions sociales	524 Autres services	Total
DEPENSES TOTALES (2)	162 851,56	100,00	162 951,56
Dépenses de l'exercice	162 851,56	100,00	162 951,56
011 Charges à caractère général	15 977,00	100,00	16 077,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	122 560,02	0,00	122 560,02
65 Autres charges de gestion courante	20 917,00	0,00	20 917,00
67 Charges exceptionnelles	3 397,54	0,00	3 397,54
RECETTES TOTALES (2)	40 075,00	0,00	40 075,00
Recettes de l'exercice	40 075,00	0,00	40 075,00
013 Atténuations de charges	17 500,00	0,00	17 500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	6 000,00	0,00	6 000,00
74 Dotations, subventions et participations	10 575,00	0,00	10 575,00
75 Autres produits de gestion courante	300,00	0,00	300,00
77 Produits exceptionnels	5 700,00	0,00	5 700,00

Sous-fonction 524

5240
Services
communs

CHAPITRES	
DEPENSES TOTALES (2)	100,00
Dépenses de l'exercice	100,00
011 Charges à caractère général	100,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	0,00
65 Autres charges de gestion courante	0,00
67 Charges exceptionnelles	0,00
RECETTES TOTALES (2)	0,00
Recettes de l'exercice	0,00
013 Atténuations de charges	0,00
70 Produits des services, du domaine et v	0,00
74 Dotations, subventions et participations	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2016
--	----	------

IV - ANNEXES	IV
ELEMENTS DU BILAN PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION DETAIL FONCTIONNEMENT	A1.1

Sous-fonction 524
5240 Services communs

75 Autres produits de gestion courante	0,00
77 Produits exceptionnels	0,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

ELEMENTS DU BILAN
PRESENTATION CROISEE PAR FONCTION
DETAIL FONCTIONNEMENT

A1.1

FONCTION 6 Famille

CHAPITRES (1)	61 Services en faveur des personnes âgées	63 Aides à la famille	Total
DEPENSES TOTALES (2)	94 867,66	24 796,44	119 664,10
Dépenses de l'exercice	94 867,66	24 796,44	119 664,10
011 Charges à caractère général	39 350,00	8 000,00	47 350,00
012 Charges de personnel et frais assimilés	34 817,66	16 796,44	51 614,10
65 Autres charges de gestion courante	20 700,00	0,00	20 700,00
RECETTES TOTALES (2)	19 500,00	0,00	19 500,00
Recettes de l'exercice	19 500,00	0,00	19 500,00
70 Produits des services, du domaine et ventes diverses	11 000,00	0,00	11 000,00
77 Produits exceptionnels	8 500,00	0,00	8 500,00

(1) Pour le croisement par nature, le détail est fait selon le niveau de vote choisi par l'assemblée délibérante (chapitre, article ou article spécialisé).

(2) Le solde correspond à la différence entre les recettes et les dépenses. Les dépenses et les recettes correspondent à la somme des dépenses et des recettes de l'exercice ainsi que des restes à réaliser et des reports (lignes budgétaires 001 et 002). Les lignes reports 001 et 002 apparaissent à la colonne 01-Non ventilables.

IV - ANNEXES

IV

AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016

C1

GRADES OU EMPLOIS (1)	CATEGORIES (2)	EMPLOIS BUDGETAIRES (3)			EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGETAIRES EN ETPT (4)		
		EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS COMPLET	EMPLOIS PERMANENTS A TEMPS NON COMPLET	TOTAL	AGENTS TITULAIRES	AGENTS NON TITULAIRES	TOTAL
FILIERE ADMINISTRATIVE (b)		2	0	2	2	0	2
Adjoint administratif principal de 2e classe	C	2	0	2	2	0	2
FILIERE MEDICO-SOCIALE (e)		3	0	3	2	0	2
Assistant socio-éducatif	B	2	0	2	2	0	2
Assistant socio-éducatif principal	B	1	0	1	0	0	0
FILIERE ANIMATION (i)		2	0	2	2	0	2
Animateur territorial	B	1	0	1	1	0	1
Adjoint d'animation de 2e classe	C	1	0	1	1	0	1
TOTAL GENERAL (b+c+d+e+f+g+h+i+j+k)		7	0	7	6	0	6

(1) Les grades ou emplois sont désignés conformément à la circulaire n° NOR/INT/B/95/00102/C du 23 mars 1995. Les emplois fonctionnels sont également comptabilisés dans leur filière d'origine.

(2) Catégories : A, B ou C.

(3) Emplois budgétaires créés par l'assemblée délibérante : les emplois permanents à temps complet sont comptabilisés pour une unité, les emplois à temps non complet sont comptabilisés à hauteur de la quotité de travail prévue par la délibération créant l'emploi.

(4) Equivalent temps plein annuel travaillé (ETPT) : le décompte est proportionnel à l'activité des agents, mesurée par leur quotité de temps de travail et par leur période d'activité sur l'année :

ETPT = Effectifs physiques * quotité de temps de travail * période d'activité dans l'année

Exemple : un agent à temps plein (quotité de travail = 100%) présent toute l'année correspond à 1 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent toute l'année correspond à 0,8 ETPT ; un agent à temps partiel, à 80% (quotité de travail = 80%) présent la moitié de l'année (ex : CDD de 6 mois, recrutement à mi-année) correspond à 0,4 ETPT (0,8 * 6/12).

(5) Par exemple : emplois dont les missions ne correspondent pas à un cadre d'emploi existant, « emplois spécifiques » régis par l'article 139 ter de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 etc.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.	BP	2016
---	-----------	-------------

IV - ANNEXES	IV
AUTRES ELEMENTS D'INFORMATIONS - ETAT DU PERSONNEL AU 01/01/2016	C1

AGENTS NON TITULAIRES EN FONCTION AU 01/01/N	CATEGORIES (1)	SECTEUR (2)	REMUNERATION (3)		CONTRAT	
			Indice	Euros	Fondement du contrat (4)	Nature du contrat (5)
TOTAL GENERAL						

(1) CATEGORIES: A, B et C.

(2) SECTEUR ADM : Administratif.

TECH : Technique.

URB : Urbanisme (dont aménagement urbain).

S : Social.

MS : Médico-social.

MT : Médico-technique.

SP : Sportif.

CULT : Culturel

ANIM : Animation.

PM : Police.

OTR : missions non rattachables à une filière.

(3) REMUNERATION : Référence à un indice brut (indiquer le niveau de l'indice brut) de la fonction publique ou en euros annuels bruts (indiquer l'ensemble des éléments de la rémunération brute annuelle).

(4) CONTRAT : Motif du contrat (loi du 26 janvier 1984 modifiée) :

3-a° : article 3, 1ème alinéa : accroissement temporaire d'activité.

3-b : article 3, 2ème alinéa : accroissement saisonnier d'activité.

3-1 : remplacement d'un fonctionnaire autorisé à servir à temps partiel ou indisponible (maladie, maternité...).

3-2 : vacance temporaire d'un emploi.

3-3-1° : absence de cadre d'emplois de fonctionnaires susceptibles d'assurer les fonctions correspondantes.

3-3-2° : emplois du niveau de la catégorie A lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient.

3-3-3° : emplois de secrétaire de mairie des communes de moins de 1 000 habitants et de secrétaire des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil.

3-3-4° : emplois à temps non complet des communes de moins de 1 000 habitants et des groupements composés de communes dont la population moyenne est inférieure à ce seuil, lorsque la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %.

3-3-5° : emplois des communes de moins de 2 000 habitants et des groupements de communes de moins de 10 000 habitants dont la suppression dépend de la décision d'une autorité qui s'impose à la collectivité ou à l'établissement en matière de création, de changement de périmètre ou de suppression d'un service public.

3-4 : article 21 de la loi n°2012-347 : contrat à durée indéterminée obligatoirement proposée à un agent contractuel.

38 : article 38 travailleurs handicapés catégorie C.

47 : article 47 recrutements directs sur emplois fonctionnels

110 : article 110 collaborateurs de groupes de cabinets.

110-1 : collaborateurs de groupes d'élus.

A : autres (préciser).

(5) Indiquer si l'agent contractuel est titulaire d'un contrat à durée déterminée (CDD) ou d'un contrat à durée indéterminée (CDI). Les contrats particuliers devront être labellisés "A/autres" et feront l'objet d'une précision (ex : "contrats aidés").

(6) Occupent un emploi permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3-1, 3-2, 3-3, 38 et 47 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984, ainsi que les agents qui sont titulaires d'un contrat à durée indéterminée pris sur le fondement de l'article 21 de la loi n°2012-347.

(7) Occupent un emploi non permanent de la fonction publique territoriale, les agents non titulaires recrutés sur le fondement des articles 3, 110 et 110-1.

(8) Si un contrat fixe comme référence de rémunération un traitement hors échelle, il convient de mentionner le chevron conformément à l'article 6 décret 85-1148 du 20 octobre 1985.

CCAS ESSEY LES NANCY - 54 - Budget du C.C.A.S.		BP	2016
IV - ANNEXES		IV	
ARRETE ET SIGNATURES		D2	

Présenté par le Président,
A Essey-lès-Nancy, le
Le Président,

Délibéré par le Conseil d'administration, réuni en session
A Essey-lès-Nancy, le 31/03/2016

Les membres du Conseil d'administration,

Nombre de membres en exercice :

Nombre de membres présents :

Nombre de suffrages exprimés :

VOTES : Pour :

Contre :

Abstention :

Date de convocation :

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Essey-lès-Nancy, le

SOMMAIRE

I. Informations générales

p.2 B - Modalités de vote du budget

II. Présentation générale du budget

p.3 A1 - Vue d'ensemble - Sections

p.4 A2 - Vue d'ensemble - Section de fonctionnement - Chapitres

p.5 B1 - Balance générale du budget - Dépenses

p.6 B2 - Balance générale du budget - Recettes

III. Vote du budget

p.7 A1 - Section de fonctionnement - Détail des dépenses

p.9 A2 - Section de fonctionnement - Détail des recettes

IV – ANNEXES

		Jointes	Sans Objet
A - Eléments du bilan			
p.10	A1 - Présentation croisée par fonction	X	
p.13	A1.1 - Présentation croisée par fonction - Détail de fonctionnement	X	
	A1.2 - Présentation croisée par fonction - Détail d'investissement		X
	A2.1 - Etat de la dette - Détail des crédits de trésorerie		X
	A2.2 - Etat de la dette - Répartition par nature de dettes		X
	A2.3 - Etat de la dette - Répartition des emprunts par structure de taux		X
	A2.4 - Etat de la dette - Typologie de la répartition de l'encours		X
	A2.5 - Etat de la dette - Détail des opérations de couverture		X
	A2.6 - Etat de la dette - Dette pour financer l'emprunt d'un autre organisme		X
	A2.7 - Etat de la dette - Autres dettes		X
	A3 - Méthodes utilisées pour les amortissements		X
	A4 - Etat des provisions		X
	A5 - Etalement des provisions		X
	A6.1 - Equilibre des opérations financières - Dépenses		X
	A6.2 - Equilibre des opérations financières - Recettes		X
	A7.2.1 - Etat de la répartition de la TEOM - Fonctionnement		X
	A7.2.2 - Etat de la répartition de la TEOM - Investissement		X
	A8 - Etat des charges transférées		X
	A9 - Détail des opérations pour le compte de tiers		X
B - Engagements hors bilan			
	B1.1 - Etat des emprunts garantis par la commune ou l'établissement		X
	B1.2 - Calcul du ratio d'endettement		X
	B1.3 - Etat des contrats de crédit-bail		X
	B1.4 - Etat des contrats de partenariat public-privé		X
	B1.5 - Etat des autres engagements donnés		X
	B1.6 - Etat des engagements reçus		X
	B1.7 - Subventions versées dans le cadre du vote du budget		X
	B2.1 - Etat des autorisations de programme et des crédits de paiement afférents		X
	B2.2 - Etat des autorisations d'engagement et des crédits de paiement afférents		X
	B3 - Emploi des recettes grevées d'une affectation spéciale		X
C - Autres éléments d'informations			
p.17	C1 - Etat du personnel	X	
	C2 - Liste des organismes dans lesquels a été pris un engagement financier		X
	C3.1 - Liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune ou l'établissement		X
	C3.2 - Liste des établissements publics créés		X
	C3.3 - Liste des services individualisés dans un budget annexe		X
	C3.4 - Liste des services assujettis à la TVA et non érigés en budget annexe		X
D - Décisions en matière des taux de contributions directes - Arrêtés et signatures			
	D1 - Décisions en matière de taux de contributions directes		X
p.19	D2 - Arrêté et signatures	X	

(1) Ne sont pas produites les annexes qui ne concernent pas la collectivité, ni au titre de l'exercice, ni au titre du détail des comptes du bilan. Dans ce cas, cochez la case « sans objet » correspondante. (Ne pas produire d'état néant)